

# Note synthétique

## budget primitif 2025

### BUDGET ANNEXE PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles de l'année 2025, au titre du Budget annexe PCRS du SIEIL.

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'assemblée délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés.

Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la section de fonctionnement (opérations nécessaires à la gestion courante du budget annexe) et la section d'investissement (opérations impactant le patrimoine du budget annexe).

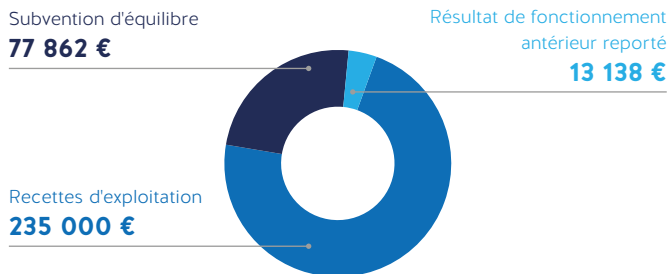
Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

LE SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente, sous l'égide la Préfecture, pour réaliser le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) en Indre-et-Loire et répondre ainsi à la réglementation établie par le protocole national publié par le Conseil National de l'Information Géographique en juin 2015.

Un budget annexe dédié à ce service public industriel et commercial a ainsi été créé en 2019, date de mise en place effective du service.

#### RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 326 000 €



#### Les recettes réelles de fonctionnement représentent 326 000 €.

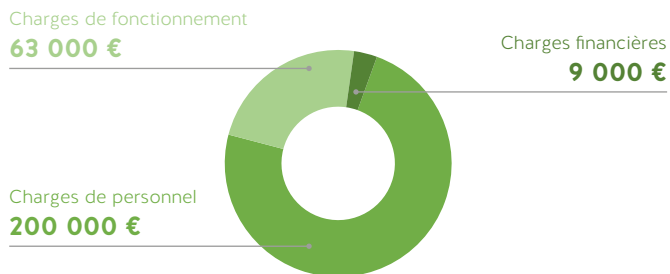
Les recettes d'exploitation représentent 72 % avec 235 000 €. Elles se décomposent en 215 000 € au titre des prestations de services assurées auprès des partenaires privés et publics et en 20 000 € au titre des adhésions de collectivités à la compétence PCRS.

ENEDIS a ainsi signé avec le SIEIL une convention pour la fourniture du PCRS dès 2024.

Les recettes de fonctionnement sont complétées par 13 138 € de résultat antérieur reporté.

Au stade du BP, il est prévu le versement d'une subvention d'équilibre de 77 862 € par le budget principal.

#### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 272 000 €



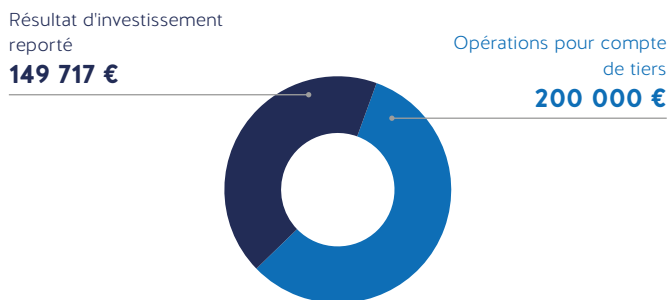
#### Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 272 000 €.

74 % seront consacrés aux charges de personnel (200 000 €).

23 %, soit 63 000 €, seront consacrés au fonctionnement du service PCRS, essentiellement la maintenance du matériel de relevés de données et le remboursement au budget principal des charges de fonctionnement mis en œuvre par celui-ci pour le compte du PCRS.

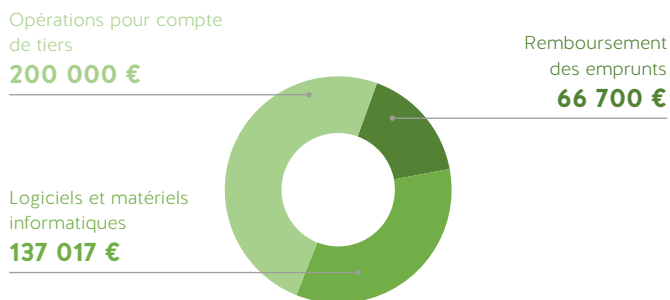
Les charges financières liées à l'emprunt s'élèveront à 9 000 €.

## RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 349 717 €



Elles sont constituées pour 149 717 € par le résultat d'investissement antérieur reporté et pour 200 000 € par une provision pour opérations pour compte de tiers.

## DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 403 717 €



Elles sont constituées par le remboursement du capital de l'emprunt pour 66 700 €, l'acquisition de logiciels et matériels informatiques pour 137 017 €, ainsi que de 200 000 € de provision pour opérations pour compte de tiers.

## ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL BP 2025

	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>326 000 €</b>	<b>326 000 €</b>
Réel	326 000 €	272 000 €
Ordre	0 €	54 000 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>406 717 €</b>	<b>406 717 €</b>
Réel	349 717 €	403 717 €
Ordre	57 000 €	3 000 €
<b>Emprunt prévisionnel</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>732 717 €</b>	<b>732 717 €</b>

Le budget primitif 2025 s'équilibrera sans recours à l'emprunt.

## DETTE

Un emprunt d'1 M€ sur 15 ans avec un taux fixe de 1,32 % a été contractualisé en 2018 auprès de la Banque Postale pour financer les investissements du service PCRS. Cet emprunt est classé 1-A sur la Charte de Gissler. Au 01/01/2025, le capital restant dû est de 583 333,25 €.

Organisme	Taux	Montant	Charte Gissler	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Capital remboursé	Intérêts	Capital restant dû au 31 décembre 2025
Banque Postale	Taux Fixe : 1,32 %	1 000 000,00 €	1-A	583 333,25 €	66 666,68 €	7 370,00 €	516 666,57 €

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ [comm@sieil37.fr](mailto:comm@sieil37.fr) / 🌐 [www.sieil37.fr](http://www.sieil37.fr)

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.